Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251029-D2025-285-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/10/2025
Publication : 29/10/2025

DÉCISION
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE DE L'ATELIER À SPECTACLE – ANNÉE 2026

7.5 - Subventions

GS/DM/IG/ES/
N°D2025-285

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le 5° de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter les plans de financements et solliciter l'attribution des demandes de subventions de fonctionnement ou d'équipement ayant fait l'objet de contractualisations ou qui financent des actions spécifiques ayant pour objet des actions prédéfinies ne nécessitant pas d'arbitrage spécifique (exemples : aides financières AESN (assainissement/eau), DRAC (équipement culturel)...),*
***Vu** la décision n°D2025-208 du Président en date du 21 juillet 2025 portant approbation de la programmation de l'atelier à spectacles pour la saison 2025-2026 et des contrats s'y rapportant,*
***Vu** l'avis favorable de la commission culture, sport et famille du 17 juin 2025,*

Considérant que la programmation de l'Atelier à spectacle prévoit, pour l'année 2026, diverses activités artistiques, culturelles ainsi que l'organisation du festival de territoire Champs Libres,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251029-D2025-285-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/10/2025
Publication : 29/10/2025

Considérant que pour la mise en œuvre de la programmation, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux peut solliciter des subventions auprès des différentes entités telles qu'indiquées dans le tableau ci-après :

Entité	Objet de la subvention	Montants détaillés	Montant total
DRAC Centre – Val de Loire	Fonctionnement de la scène conventionnée	195 000 €	**383 000 €**
	Fonctionnement du service des publics	35 000 €	
	Actions de la Belle Rencontre 2026	16 500 €	
	Festival Champs Libres 2026	15 000 €	
	Programme Architecture et Patrimoine	20 000 €	
	Programme Acté	1 500 €	
	Mesures nouvelles	100 000 €	
État – programme Politique de la Ville	Actions de la Belle Rencontre	15 000 €	**38 266 €**
	Subvention d'un poste adulte-relais	23 266 €	
Agence régionale de santé (ARS)	Projet de danse intégrante Danse en l'R		**2 000 €**
Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Scène conventionnée et Festival Champs Libres		**40 000 €**
Région Centre – Val de Loire	Scène conventionnée	70 000 €	**78 000 €**
	Festival Champs Libres	8 000 €	

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER une subvention auprès du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, pour la diffusion (présentation de spectacles au public, festival Jeune Public), au soutien à la création, et aux actions culturelles en direction des publics, notamment les publics scolaires, d'un montant de 40 000 €.

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Régional Centre Val-de-Loire, la somme de 78 000 € afin de renouveler la demande de subvention au titre de l'activité artistique et culturelle et dans le cadre de la convention pluriannuelle de la Scène Conventionné d'Intérêt National (SCIN) ainsi que pour la programmation du festival de territoire Champs Libres.

ARTICLE 3 : DE SOLLICITER une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre Val-de-Loire (DRAC), d'un montant de 383 000 € réparti comme suit :
- 195 000 € pour l'accompagnement artistique de la scène conventionnée d'intérêt national (SCIN),
- 35 000€ pour les actions culturelles en direction des publics,
- 16 500 € pour la programmation artistique La Belle Rencontre,
- 100 000 € pour le déploiement du programme de l'Atelier à spectacle (mesures nouvelles),
- 15 000 € pour le festival de territoire Champs Libres,
- 1 500 € pour le dispositif « ACTe » pour l'année scolaire 2025/2026.
- 20 000 € sur le programme "Architecture et patrimoine" pour la valorisation du quartier spectaculaire.

ARTICLE 4 : DE SOLLICITER une subvention auprès de l'État au titre du programme Politique de la Ville d'un montant de 15 000 € pour la participation aux projets de *La Belle Rencontre* dans la programmation 2025/2026 ainsi que la somme de 23 266 € pour un poste d'adulte relai.

ARTICLE 5 : DE SOLLICITER une subvention auprès de l'agence régionale de santé, d'un montant de 2000 € pour le Projet de danse intégrante Danse en l'R.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251029-D2025-285-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/10/2025
Publié le : 29/10/2025

ARTICLE 6 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 7 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'ensemble des entités susmentionnés dans le tableau.

ARTICLE 8 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 29 OCT. 2025

Le Président

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 29 OC 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251029-D2025-285-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/10/2025
Publication : 29/10/2025